

BULLETIN D'INSCRIPTION WEEK-END À SÉVILLE

NOM : _____

PRÉNOM : _____

N° DE CAISSE DE PRÉVOYANCE (CP) : _____

ÉTABLISSEMENT DE RATTACHEMENT : _____

LPA (LIEU PRINCIPAL D'AFFECTATION) : _____

ADRESSE PERSONNELLE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TÉL : _____

E-MAIL : _____

TOUTES CES INFORMATIONS SONT À REMPLIR OBLIGATOIREMENT AFIN QUE VOTRE DOSSIER PUISSE ÊTRE TRAITÉ.

J'accepte que les informations recueillies ci-dessus soient enregistrées dans le fichier informatique de gestion des Activités Sociales du CASI de PRG afin de traiter ma demande d'inscription et conservées pour une durée de 3 ans. Pour faire valoir votre droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données conformément au RGPD, n'hésitez pas à écrire à : accueil@cesncfprg.com en justifiant de votre identité

Nom	Prénom	Sexe M/F	Né(e) le	Parenté D : demandeur C : conjoint E : enfant à charge	Tarif
TOTAL À PAYER					

Le CASI de PRG peut être amené à prendre des photos et/ou des vidéos lors des activités afin d'illustrer ses diverses publications.

J'autorise le CASI de PRG à utiliser ces photos et/ou vidéos.

DU SAMEDI 23 AU LUNDI 25 OCTOBRE 2021

Tranches	Tranches 1 à 3	Tranches 4 et 5	Tranches 6 et 7
Tarif	150€	200€	300€

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 JUILLET 2021

Tout dossier doit être accompagné obligatoirement des pièces justificatives demandées et du règlement

- Copie du haut du bulletin de salaire du cheminot
- Copie du ou des dernier.s avis d'imposition du foyer
- Copie du dernier avis de pension pour les retraités

RÈGLEMENT : À L'ORDRE DU CASI PRG

Carte Bleue :

Chèque :

Espèces :

Passport
jeune cheminot

En raison de la crise sanitaire, l'activité pourrait être reportée ou annulée par décisions gouvernementales, préfectorales et/ou des prestataires.
De ce fait nous vous conseillons de régler de préférence par chèque afin de pouvoir vous le retourner rapidement si nécessaire.

Avant de vous inscrire, nous vous conseillons de consulter le site du gouvernement afin de connaître les modalités de voyage concernant l'obligation ou non de posséder un passeport sanitaire et/ou d'organiser et effectuer un ou plusieurs tests PCR à vos frais au départ comme au retour. Si vous n'avez pas fait le nécessaire, en cas de refus d'embarquement, le CASI ne pourra vous rembourser le voyage et les frais supplémentaires engendrés.



J'ai pris connaissance des conditions générales de vente avant signature

Date :

Signature de l'agent :

Reçu à l'antenne de :